

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 février 2020 le Conseil Municipal de la Commune dûment **convoqué le 17/02/2020** s'est réuni en session ordinaire à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de M. le maire Michel GAUTHIER-MILHAC

PRESENTS : Mmes PONCET Daniele-Génia, ARLIE Frédérique, LAURENT Aurore Mrs GAUTHIER-MILHAC Michel, EYMERY Christian, CAMINADE Maurice, DAURIAC Claude, MARTINS François, MORTESSAGNE Jacky

Absentes excusées : FLORENTY Céline, DEBOMY Anne,

Secrétaire de Séance : Maurice Caminade

En exercice	11
Présents	9
Absent	2
représenté	0
votants	8

Délibération n°2020-2 portant sur le vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019

M. le maire présente le compte administratif 2019 tel que défini ci-après :

	Résultat clôture 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	16 243.91	0.00	- 75 649.43	-59 405.52
Fonctionnement	120 984.46	0.00	27 741.08	148 725.54
Total	137 228.37	0.00	-47 908.35	89 320.02

Après que le Maire se soit retiré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Jacky Mortessagne décide d'approuver le compte administratif.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion du receveur municipal qui présente les mêmes chiffres.

Délibération n°2020-3 portant sur l'affectation du résultat

Délibération n°2020-4 portant sur La modification des statuts du SIVOM de Belvès

M. le maire porte à la connaissance des conseillers

- la délibération 08/2019 prise par le SIVOM de Belvès actant la modification des articles 3 et 9 des statuts du syndicat

- les nouveaux statuts du syndicat

Le conseil municipal après lecture de la délibération et des statuts se prononce favorablement à la modification des articles 3 et 9 des statuts du SIVOM de Belvès et approuve les nouveaux statuts du SIVOM de Belvès

Délibération n°2020-5 portant sur le rapport annuel 2019 sur le prix et qualité du service public d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2019 , le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Délibération n°2020-6 portant sur : travaux de fermeture de la terrasse donnant accès aux archives communales

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise LANDES concernant la fermeture de la terrasse d'accès aux archives, lequel s'élève à la somme de 1746.00€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le devis et autorise le maire à donner l'ordre de service correspondant.

Fait à PRATS DU PGD le 25/02/2020
Michel GAUTHIER-MILHAC